

- d'assurer la surveillance et la maintenance des ouvrages de mobilisation en exploitation (auscultation, contrôle technique), ainsi que le suivi des travaux d'entretien et de dévasement.

A fin 1993, l'agence gérait quarante-huit (48) grands barrages en exploitation totalisant une capacité de 4,11 milliards de m³ permettant de régulariser un volume annuel de 1,84 milliards de m³. De même qu'elle avait dix-sept (17) barrages en cours de construction pour une capacité globale de 3,07 milliards de m³ permettant la régularisation de 1,55 milliards de m³ et plusieurs autres en voie de lancement ou en études.

L'enquête de la Cour sur les conditions de réalisation et d'exploitation de ces ouvrages, effectuée au sein de l'agence, a conduit à deux constatations générales :

- Aussi bien les études que les travaux de construction et d'équipement respectivement confiés dans leur quasi-totalité à des bureaux d'études ou entreprises étrangers, ont connu des arrêts ou retards au prix de surcoûts importants induits par les glissements de planning de réalisation ;

- Plusieurs barrages étaient confrontés soit à d'alarmants problèmes d'envasement ou de pollution, soit à un défaut d'exploitation dû à l'absence de réseaux de transfert à l'aval, non sans retombées négatives sur la satisfaction des populations en eau potable et/ou l'irrigation des superficies agricoles.

Des constatations analogues ont été déjà relevées dans le rapport annuel de 1985 et donné lieu à des recommandations pour y remédier.

I- Des défaillances, retards et surcoûts dans la réalisation des barrages

1-Marchés d'études

Il ressort plus particulièrement des pièces et documents de l'agence relatifs à la réalisation des barrages que des arrêts importants allant jusqu'à 54 mois ont été accusés par une bonne partie des études d'avant-projet détaillé (A.P.D) qui ont eu pour conséquence de différer la construction des ouvrages correspondants et de générer des surcoûts élevés.

C'est ainsi que dix (10) projets d'études sur les 35 inscrits à la charge de l'A.N.B au 31 décembre 1993 ont dû être réévalués, en sus de la prorogation des échéances de sept (07) d'entre eux.

Ces arrêts effectués à la demande de l'A.N.B, sont essentiellement imputés aux difficultés qu'elle a rencontrées soit pour trouver les crédits nécessaires au financement de la part transférable des marchés passés avec les bureaux d'études étrangers, soit pour faire réaliser les campagnes de reconnaissances géologiques, géotechniques, géophysiques ou topographiques par des entreprises nationales, en raison de l'insuffisance des moyens nationaux spécialisés dans le domaine des fondations.

A ces contraintes s'ajoute le manque de maîtrise dans la définition des besoins à satisfaire en priorité qui s'est notamment reflété par les changements intervenus dans les objectifs à réaliser, non sans incidences sur la qualité des études et des travaux de construction des barrages.